



Proposition de la commission, propositions de minorité, amendements et sous-amendements

6.2.2

## Organisation du district

### Article proposé par la commission

Le Canton est divisé en 8 à 12 districts.  
Chaque commune est rattachée à un district.  
Les tâches décentralisées par le Canton se font au niveau du district. Une Maison de l'État, au service de la population, propose dans chaque district les services cantonaux décentralisés.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Proposition de minorité **Desarzens**

*Leur nombre*  
*Les découpages peuvent se superposer.*  
*Leur nombre et leur étendue doivent répondre à des nécessités.*

Modification du titre et du texte de l'art.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Proposition de minorité **Henchoz**

Le Canton est divisé en districts. ...

Modification de l'al. 1

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Proposition de minorité **Lyon**

*Nombre et organisation des districts*  
*Le Canton est divisé en 5 districts au maximum. ...*

Modification du titre et de l'al. 1

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.